

POSTULAT

Auteur	Raymond Borgeat, AdG/LA, Françoise Métrailler, PDCB, Mathieu Gachnang, PDCC, et Sarah Constantin, AdG/LA
Objet	Un bilan pour affiner le fonctionnement du guichet unique
Date	15.09.2017
Numéro	3.0352

Le début de l'année scolaire 2016-2017 a été marqué par un changement important dans la gestion de la pédagogie spécialisée. Selon le principe du guichet unique, l'ensemble des demandes de doubles mesures, de logopédie, de psychomotricité, etc. sont déposées par les enseignants titulaires auprès de la direction d'école. L'ensemble du domaine de la logopédie pour les enfants et jeunes de 0 à 20 ans est désormais cantonalisé.

Dans un contexte économique pour le moins sensible impliquant une limitation du personnel de l'Etat du Valais, le CDTEA risque de se trouver confronté à des difficultés organisationnelles. Au-delà de ces difficultés pour le personnel, il est nécessaire de placer nos jeunes au centre des débats.

Conclusion

Si l'idée de centraliser les interventions vers le CDTEA peut être favorable, il est nécessaire de se doter d'une structure adéquate. Un bilan de ce nouveau processus permettrait d'évaluer l'efficacité du CDTEA et de la suffisance ou non de sa dotation en personnel. Le Conseil d'Etat est prié d'élaborer un bilan pour informer le Grand Conseil sur les éléments suivants:

- Lorsqu'une situation est annoncée auprès du CDTEA, un premier bilan permet d'orienter le jeune vers une aide optimale. Désormais, pour des jeunes qui font face à des difficultés scolaires, ce sont les directions d'école qui fonctionnent comme déclencheur principal. Combien de jeunes peuvent accéder à cette aide en respectant des critères strictement extra-scolaires, étant envoyés dans un contexte privé? Quel est le délai d'attente moyen entre le signalement et le premier bilan?
- Certains parents, considérant que ce délai est trop long, prennent l'option de s'orienter vers le privé pour effectuer ce bilan, en prenant à leur charge les frais inhérents. Ne risque-t-on pas d'instaurer une aide à deux vitesses: ceux qui ont les moyens iront vers des privés et payeront de leur poche. Combien de familles choisissent cette stratégie pour aller de l'avant? Pour diminuer ces délais d'attente, est-il envisagé de défrayer les logopédistes privés pour les bilans?
- Une fois le bilan effectué, les jeunes sont pris en charge par les spécialistes. Pour cet élément, il est nécessaire d'identifier si le rythme des rendez-vous de suivi est suffisant ou non. Dans la mesure où ce processus est parfois trop lent; existe-t-il des mesures pour permettre aux élèves proches de la fin de la scolarité obligatoire d'accélérer les démarches afin d'éviter que l'élève, faute d'un soutien suffisant, se retrouve en échec scolaire, puis quitte le processus d'aide. Il serait également intéressant d'analyser si le nombre de séances pluridisciplinaires ne devrait pas être adapté aux différents niveaux scolaires.
- Avant qu'une direction d'école ne signale une situation au CDTEA, de nombreuses démarches d'évaluation et d'accompagnement sont entreprises par l'école elle-même. En fonction des différents critères de confidentialité, est-il possible d'une part que le CDTEA prenne en compte le travail réalisé en amont, et d'autre part que l'école puisse être informée de la suite mise en place par le CDTEA, ou pour le moins qu'elle soit accompagnée dans la gestion de certains de ces élèves qui peuvent présenter des difficultés soit scolaires, soit comportementales.

Un tel bilan devrait permettre d'affiner le fonctionnement de ce nouveau système, et peut-être de mettre en exergue une dotation en personnel lacunaire au sein du CDTEA.